



Rapport annuel 2023 d'UCB, Bruxelles (Belgique), 28 février 2024 – 7h00 (CET) – Informations réglementées

## UCB : prête pour plus d'une décennie de croissance

- Le chiffre d'affaires en 2023 a atteint 5,25 milliards € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>) et les ventes nettes se sont élevées à 4,87 milliards € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>), ce qui est conforme aux prévisions financières.
- Forte performance des moteurs de croissance lancés récemment (croissance des ventes nettes aux taux réels) : EVENITY<sup>®</sup> +140 %, FINTEPLA<sup>®</sup> +94 %, BIMZELX<sup>®</sup> +323 %. RYSTIGGO<sup>®</sup> avec 19 millions € depuis juillet, ZYLBRISQ<sup>®</sup> lancé à l'échelle mondiale au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- Le bénéfice sous-jacent (EBITDA ajusté<sup>2</sup>) s'élève à 1,35 milliard € (+7 % ; -1 % à TCC<sup>1</sup>), soit 25,7 % du chiffre d'affaires, ce qui est meilleur que prévu grâce à la contribution plus importante de l'EVENITY<sup>®</sup> et à la bonne gestion des coûts.
- Aux États-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a accepté les dépôts de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) du BIMZELX<sup>®</sup> pour le traitement de l'arthrite psoriasique (AP), de la spondylarthrite axiale (SpAax) non radiographique et de la spondylarthrite ankylosante (SA). La demande d'AMM pour l'hydrosadénite suppurative (HS) a également été soumise à la FDA. Une décision de la FDA et les AMM éventuelles sont attendues pour toutes les indications avant fin 2024.
- Prévisions financières pour 2024 : hausse attendue du chiffre d'affaires à 5,5-5,7 milliards €, EBITDA ajusté<sup>2</sup> de 23,0-24,5 % du chiffre d'affaires, BPA de base<sup>3</sup> de 3,70-4,4 €.

**Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB** : « Notre performance 2023 illustre notre engagement sans faille à garantir aux personnes atteintes de maladies graves une vie agréable, la plus exempte possible des défis liés à leur maladie, en touchant plus de 3,2 millions de patients dans le monde atteints de maladies auto-immunes ou neurologiques graves. Rien que sur les 14 derniers mois, nous avons obtenu 14 AMM pour 6 populations de patients et sur 3 continents – véritables facteurs de notre croissance pour une décennie et plus. À titre d'exemple, un meilleur vécu des patients et l'engagement d'UCB ont permis de doubler le nombre de patients traités par BIMZELX<sup>®</sup> en Europe en 6 mois.

Pour notre croissance à venir, nous évaluons des médicaments potentiels innovants pour 10 populations de patients dans le cadre de 12 programmes de développement clinique pour lesquels nous attendons des résultats en 2024. Ce qui nous guide, c'est notre conviction que chacun mérite de vivre la meilleure vie possible. Nous nous réjouissons donc de l'accès accru à nos médicaments dans le monde et continuons par ailleurs à réduire nos émissions de gaz à effet de serre conformément à notre engagement à atteindre l'objectif zéro émission nette. »

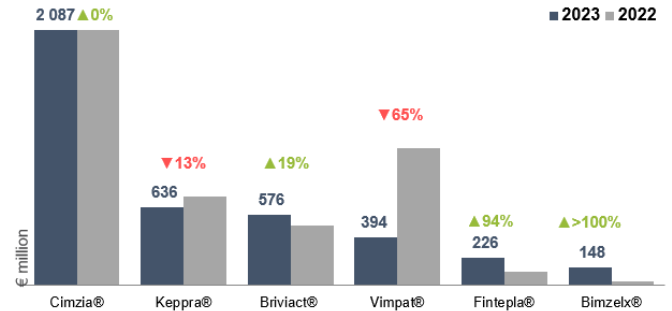




## Résultats financiers d'UCB pour l'exercice 2023

Millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
Chiffre d'affaires	5 252	5 517	-5%	-6%
Ventes nettes	4 867	5 140	-5%	-6%
EBITDA ajusté <sup>2</sup>	1 349	1 260	7%	-1%
Nombre d'actions (mio)	190	190	0%	
BPA de base (€)	4,20	4,37	-4%	
Dividende par action (€)	1,36	1,33	2%	

## Meilleures ventes nettes de produits



<sup>1</sup>TCC = taux de change constant

<sup>2</sup>EBITDA ajusté = bénéfice ajusté avant intérêts, impôts, provisions et charges d'amortissement

<sup>3</sup>BPA de base = bénéfice de base par action

**Le chiffre d'affaires 2023** a atteint 5,25 milliards € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>). **Les ventes nettes** ont atteint 4,87 milliards € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>), sur la base de performances stables du CIMZIA® et d'une forte croissance du BRIVIACT®, du FINTEPLA® et du BIMZELX®. Comme prévu, cela a été plus que contrebalancé par les effets contractuels des pertes d'exclusivité sur 2 produits.

**Le bénéfice sous-jacent (EBITDA ajusté<sup>2</sup>)** a atteint 1,35 milliard € (+7 % ; -1 % à TCC<sup>1</sup>), malgré une baisse du chiffre d'affaires due aux pertes d'exclusivité et des charges d'exploitation plus élevées, reflet des investissements dans la croissance future d'UCB, à savoir dans les lancements de produits. Le tout a été compensé par une hausse du résultat d'exploitation.

**Le bénéfice** a atteint 343 millions € (-18 % ; -34 % à TCC<sup>1</sup>). Le **BPA de base<sup>3</sup>** s'est élevé à 4,20 € contre 4,37 € en 2022. Le Conseil d'administration d'UCB propose un dividende de 1,36 € par action (brut), soit +3 centimes d'euro.

**Sandrine Dufour, CFO d'UCB** : « L'année a surtout été marquée par une bonne croissance des produits et de solides lancements, et nous sommes heureux de pouvoir afficher à nouveau de solides résultats financiers. Comme prévu, nous avons vu l'impact des pertes d'exclusivité sur 2 produits diminuer au 2<sup>e</sup> semestre et grâce à la bonne performance de nos actifs de croissance, nous avons pu renouer avec la croissance au 2<sup>e</sup> semestre avec près de +3 %. La poursuite d'une affectation intelligente des ressources et la forte contribution de l'EVENTY® nous ont permis d'investir dans les lancements de produits. En 2024, nous accélérerons nos investissements en lançant 3 produits dans le monde, avec notamment une campagne « direct to consumer » (DTC) aux États-Unis pour le BIMZELX®, initialement prévue pour 2023. Nous sommes sur la voie de la croissance pour 10 ans et plus. Nos prévisions financières pour 2024 font état d'un chiffre d'affaires en hausse et d'une marge d'EBITDA ajusté quasi stable. Notre engagement pour 2025 à atteindre un chiffre d'affaires d'au moins 6 milliards € et à améliorer la marge n'a pas changé. »

## Informations sur les autorisations réglementaires et le pipeline clinique

UCB innove en permanence pour trouver de nouvelles solutions pour les personnes atteintes de maladies auto-immunes et neurologiques graves, ce qui a conduit en 2023 à un pipeline de développement clinique fort de 12 programmes cliniques en cours couvrant 10 médicaments différents destinés à aider 10 populations de patients différentes. Depuis janvier 2023 et dans des régions clés des États-Unis, de l'Union européenne (UE)





et du Japon, UCB a obtenu 14 AMM pour 6 populations de patients. Huit revues réglementaires sont en cours. Ci-dessous figurent les derniers détails depuis le rapport sur le 1er semestre 2023 :

## Mise à jour réglementaire

**En juin 2023**, l'E KEPPRA® (lévétiracetam) a été autorisé au Japon pour le traitement des crises épileptiques partielles chez les jeunes patients (âgés de 1 mois à < 4 ans).

**En juillet 2023**, l'Agence européenne du médicament (EMA) a accepté l'examen réglementaire de la demande d'AMM du bimékizumab pour le traitement, chez les adultes, de l'hidrosadénite suppurative (HS) modérée à sévère, une affection cutanée chronique, récurrente et invalidante représentant un besoin médical important non satisfait.

**En juillet 2023**, UCB a déposé la demande d'AMM auprès de la PMDA au Japon pour le BRIVIACT® (brivaracétam), un médicament antiépileptique. Cette demande concerne le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les adultes ( $\geq 16$  ans) en monothérapie et en traitement adjuvant.

**En septembre 2023**, UCB a annoncé l'AMM du RYSTIGGO® (rozanolixizumab) et du ZILBRYSQ® (zilucoplan) pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les adultes au Japon, lorsque le RYSTIGGO® est indiqué pour les patients ne répondant pas de manière adéquate aux corticoïdes ou aux immunosuppresseurs non corticoïdes et lorsque le ZILBRYSQ® est indiqué pour les patients ne répondant pas de manière adéquate aux stéroïdes ou autres immunosuppresseurs. En février 2023, la PMDA a accepté pour examen la demande d'AMM pour le rozanolixizumab dans le cadre d'un examen prioritaire.

**En octobre 2023**, UCB a annoncé l'AMM par la FDA du ZILBRYSQ® (zilucoplan) pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les adultes positifs aux anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine (anti-RACH+). Le ZILBRYSQ® est le premier inhibiteur ciblant le composant C5 de la voie du complément C5 à administrer une fois par jour par voie sous-cutanée pour la MGg. Il s'agit du seul traitement ciblant la MGg en auto-administration une fois par jour.

**En octobre 2023**, la FDA a accordé l'AMM du BIMZELX® (bimékizumab-bkzx), premier et seul inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F, pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à un traitement systémique ou à une photothérapie.

**En novembre 2023**, UCB a déposé une demande d'AMM pour le bimékizumab pour le traitement de l'hidrosadénite suppurative (HS), une maladie cutanée chronique, récurrente et invalidante, auprès de la PMDA.

**En décembre 2023**, le ZILBRYSQ® (zilucoplan) a été autorisé dans l'UE pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les adultes anti-RACH+. En septembre 2023, UCB avait reçu un avis positif du CHMP (Comité des médicaments à usage humain) pour le zilucoplan pour le traitement de la MGg chez les adultes en Europe.

**En décembre 2023**, le BIMZELX® a été autorisé au Japon pour le traitement de l'arthrite psoriasique (AP) active, de la spondylarthrite ankylosante (SA) active et de la spondylarthrite axiale (SpAax) non radiographique active chez les adultes. En janvier 2023, la PMDA avait accepté pour examen le dépôt de demande d'AMM pour le BIMZELX® dans ces indications.





**Début janvier 2024**, le RYSTIGGO® (rozanolixizumab) a été autorisé dans l'UE pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les adultes positifs aux anticorps anti-RACH ou anti-MuSK (muscle-specific tyrosine kinase ; tyrosine kinase spécifique du muscle). En novembre 2023, UCB avait reçu l'avis favorable du CHMP pour le rozanolixizumab en Europe pour le traitement de la MGg chez les adultes.

**En février 2024**, UCB a annoncé l'acceptation par la FDA de demandes supplémentaires de licence de produit biologique (supplemental biologics license application ; sBLA) visant à obtenir l'AMM du BIMZELX® (bimékizumab-bkzx) pour 3 nouvelles indications de spondylarthropathies : arthrite psoriasique (AP), spondylarthrite axiale (SpAax) non radiographique et spondylarthrite ankylosante (SA). La quatrième sBLA pour l'hydrosadénite suppurative (HS) a également été soumise à la FDA. UCB attend une décision de la FDA et de possibles AMM pour toutes les indications avant fin 2024.

### Informations concernant le pipeline

**En novembre 2023**, les premiers patients ont été inclus dans une étude de phase IIa sur l'**UCB0022**. L'UCB0022 est conçu pour augmenter la puissance de la dopamine endogène « selon les besoins ». L'UCB0022 est une petite molécule pénétrant le cerveau disponible par voie orale, qui agit comme un modulateur allostérique positif aux récepteurs dopaminergiques-1. En traitement symptomatique, l'UCB0022 pourrait contribuer à améliorer significativement la qualité de vie des personnes atteintes de symptômes de la maladie de Parkinson malgré un traitement correctement dosé, et ce sans les effets secondaires gênants pouvant résulter d'une stimulation excessive des récepteurs dopaminergiques. Les premiers résultats sont attendus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023, l'**UCB9741** et l'**UCB1381** ont enregistré des progrès significatifs et sont passés en phase IIa avec des premiers résultats attendus pour le 2<sup>e</sup> semestre 2024. La dermatite atopique (DA) est une affection cutanée inflammatoire courante présentant des taux de prévalence plus élevés chez les enfants. Malgré l'évolution de la prise en charge médicale, il demeure des besoins non satisfaits pour les patients atteints de DA modérée à sévère. Plusieurs voies seraient à l'origine de la biopathologie de la DA, aussi UCB développe actuellement 2 anticorps ciblant des voies distinctes.

Toutes les autres études cliniques se poursuivent comme prévu et des résultats sont attendus pour 11 programmes en 2024.





## Ventes nettes par produit

En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux.

millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
<b>États-Unis</b>	<b>1 364</b>	<b>1 381</b>	-1%	2%
<b>Europe</b>	<b>428</b>	<b>416</b>	3%	3%
<b>Japon</b>	<b>39</b>	<b>51</b>	-24%	-17%
<b>Marchés internationaux</b>	<b>257</b>	<b>237</b>	8%	16%
<b>Total Cimzia®</b>	<b>2 087</b>	<b>2 085</b>	0%	3%

Le **CIMZIA® (certolizumab pégol)** a touché plus de 180.000 personnes atteintes de maladies inflammatoires à médiation TNF. Le CIMZIA® affiche une croissance plus forte que celle du marché des anti-TNF grâce à sa différenciation. Le CIMZIA® propose un traitement pour les femmes en âge de procréer dans 6 indications et pour les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde à fort taux de facteurs rhumatoïdes. En Europe comme sur les marchés internationaux, la tendance à la croissance se poursuit. La croissance en volumes aux États-Unis reste solide à plus de 5 %. Au Japon également, la croissance en volumes a été positive, mais plus que gommée par la baisse régulière et obligatoire des prix.

millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
<b>États-Unis</b>	<b>96</b>	<b>706</b>	-86%	-86%
<b>Europe</b>	<b>140</b>	<b>272</b>	-48%	-48%
<b>Japon</b>	<b>83</b>	<b>68</b>	22%	34%
<b>Marchés internationaux</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	-3%	4%
<b>Total Vimpat®</b>	<b>394</b>	<b>1 124</b>	-65%	-63%

Le **VIMPAT® (lacosamide)** a été délivré à plus de 500.000 personnes atteintes d'épilepsie et fait face à la concurrence des génériques depuis mars 2022 aux États-Unis et septembre 2022 en Europe en raison de la perte d'exclusivité. Au Japon, les ventes nettes sont en croissance continue.

millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
<b>États-Unis</b>	<b>132</b>	<b>156</b>	-16%	-13%
<b>Europe</b>	<b>205</b>	<b>206</b>	-1%	0%
<b>Japon</b>	<b>97</b>	<b>149</b>	-35%	-28%
<b>Marchés internationaux</b>	<b>202</b>	<b>217</b>	-7%	3%
<b>Total Keppra®</b>	<b>636</b>	<b>729</b>	-13%	-8%

Le **KEPPRA® (lévétiracétam)** a touché plus de 1,7 million de personnes atteintes d'épilepsie. Les ventes nettes ont baissé en raison de l'érosion continue due aux génériques au Japon depuis 2022. Sur tous les autres marchés, le KEPPRA® n'est plus breveté depuis plus d'une décennie.

millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
<b>États-Unis</b>	<b>445</b>	<b>380</b>	17%	20%
<b>Europe</b>	<b>110</b>	<b>88</b>	25%	25%
<b>Marchés internationaux</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	22%	27%
<b>Total Briviact®</b>	<b>576</b>	<b>485</b>	19%	21%

Le **BRIVIACT® (brivaracétam)** a été utilisé par 190.000 personnes atteintes d'épilepsie et a présenté une croissance significative dans toutes les régions où il est disponible aux patients. Le BRIVIACT® fait actuellement l'objet d'un examen réglementaire au Japon. Le BRIVIACT® a un mode d'action différent de celui du VIMPAT® et se distingue du KEPPRA®.





millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
<b>États-Unis</b>	<b>201</b>	<b>107</b>	88%	93%
<b>Europe</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	>100%	>100%
<b>Japon</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	54%	70%
<b>Marchés internationaux</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	>100%	>100%
<b>Total Fintepla<sup>®</sup></b>	<b>226</b>	<b>116</b>	94%	99%

Le **FINTEPLA<sup>®</sup> (fenfluramine)** a touché plus de 3.000 patients atteints de crises associées à des syndromes épileptiques rares – syndrome de Dravet (SD) et syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) – ainsi que leur famille. Le partenaire Nippon Shinyaku au Japon enregistre les ventes au consommateur. Le FINTEPLA<sup>®</sup> a été ajouté au portefeuille d'UCB en mars 2022. Suite au règlement d'un litige relatif à un brevet fin 2023, UCB envisage désormais le 4<sup>e</sup> trimestre 2023 comme nouvelle échéance pour la perte d'exclusivité aux États-Unis.

millions €	2023	2022	Act	TCC <sup>1</sup>
<b>États-Unis</b>	<b>9</b>	-	N/A	N/A
<b>Europe</b>	<b>112</b>	<b>29</b>	>100%	>100%
<b>Japon</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	>100%	>100%
<b>Marchés internationaux</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	>100%	>100%
<b>Total Bimzelx<sup>®</sup></b>	<b>148</b>	<b>35</b>	>100%	>100%

Le **BIMZELX<sup>®</sup> (bimékizumab)** est disponible pour les personnes atteintes de psoriasis dans plus de 40 pays, dont les États-Unis depuis mi-novembre 2023. Il est aussi disponible pour les personnes atteintes d'arthrite psoriasique (AP) active, de spondylarthrite ankylosante (SA) active et de spondylarthrite axiale (SpAax) non radiographique active en Europe depuis mai 2023 et au Japon depuis décembre 2023. Plus de 18.000 patients sont traités avec ce produit.

Le **NAYZILAM<sup>®</sup> (midazolam)**, spray nasal de catégorie CIV dans le traitement de secours par voie nasale des crises d'épilepsie répétées aux États-Unis, a touché plus de 70.000 patients et les ventes nettes se sont élevées à 94 millions €, soit une augmentation de 21 % (24 % à TCC).

L'**EVENTITY<sup>®</sup> (romosozumab)**, depuis son lancement dans le monde, a touché plus de 600.000 femmes atteintes d'ostéoporose postménopausique sévère à risque élevé de fracture. Les ventes nettes ont augmenté pour atteindre 60 millions € (contre 25 millions € en 2022). L'EVENTITY<sup>®</sup> est lancé avec succès à l'échelle mondiale par Amgen, Astellas et UCB depuis 2019, avec des ventes nettes hors Europe déclarées par ces partenaires. L'EVENTITY<sup>®</sup> a enregistré une forte croissance annualisée des ventes mondiales de plus de 1 milliard USD. La contribution aux bénéfices mondiaux de l'EVENTITY<sup>®</sup> est comptabilisée sous « Autres produits d'exploitation ».

Le **RYSTIGGO<sup>®</sup> (rozanolixizumab-noli)**, une nouvelle option thérapeutique pour les personnes atteintes de myasthénie grave généralisée (MGg), a été lancé aux États-Unis en juillet 2023. En 2023, les ventes nettes se sont élevées à 19 millions €. Le RYSTIGGO<sup>®</sup> a été lancé au Japon fin 2023 et les lancements sur le territoire européen débiteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.





## Principaux chiffres financiers 2023

En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux.

€ million	Actual <sup>1</sup>		Variance	
	2023	2022	Actual rates	CER <sup>2</sup>
<b>Revenue</b>	<b>5 252</b>	<b>5 517</b>	<b>-5%</b>	<b>-6%</b>
Net sales	4 867	5 140	-5%	-6%
Royalty income and fees	77	85	-9%	-7%
Other revenue	308	292	5%	6%
<b>Adjusted Gross Profit</b>	<b>4 033</b>	<b>4 239</b>	<b>-5%</b>	<b>-6%</b>
<b>Gross Profit</b>	<b>3 545</b>	<b>3 843</b>	<b>-8%</b>	<b>-9%</b>
Marketing and selling expenses	-1 594	-1 489	7%	10%
Research and development expenses	-1 630	-1 670	-2%	-1%
General and administrative expenses	- 230	- 225	2%	3%
Other operating income/expenses (-)	566	216	>100%	>100%
<b>Adjusted EBIT</b>	<b>657</b>	<b>675</b>	<b>-3%</b>	<b>-15%</b>
Impairment, restructuring and other income/expenses (-)	- 53	- 90	-41%	-38%
<b>EBIT (operating profit)</b>	<b>604</b>	<b>585</b>	<b>3%</b>	<b>-13%</b>
Net financial expenses	- 163	- 74	>100%	>100%
<b>Profit before income taxes</b>	<b>441</b>	<b>511</b>	<b>-14%</b>	<b>-27%</b>
Income tax expenses	- 98	- 91	8%	21%
<b>Profit from continuing operations</b>	<b>343</b>	<b>420</b>	<b>-18%</b>	<b>-35%</b>
Profit/loss (-) from discontinued operations	0	- 2	-100%	-100%
<b>Profit</b>	<b>343</b>	<b>418</b>	<b>-18%</b>	<b>-34%</b>
Attributable to UCB shareholders	343	418	-18%	-34%
<b>Adjusted EBITDA</b>	<b>1 349</b>	<b>1 260</b>	<b>7%</b>	<b>-1%</b>
Capital expenditure (including intangible assets)	316	371	-15%	
Net debt (-)	-2 177	-2 000	9%	
Operating cash flow from continuing operations	761	1 119	-32%	
<b>Weighted average number of shares – non diluted (million)</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>0%</b>	
	<b>1.81</b>	<b>2.20</b>	<b>-18%</b>	<b>-34%</b>
<b>EPS (€ per weighted average number of shares – non diluted)</b>				
	<b>4.20</b>	<b>4.37</b>	<b>-4%</b>	<b>-18%</b>
<b>Core EPS (€ per weighted average number of shares – non diluted)</b>				
	<b>4.20</b>	<b>4.37</b>	<b>-4%</b>	<b>-18%</b>

« En date du mardi 27 février 2024, le commissaire aux comptes a attesté les comptes consolidés de la société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, sans réserve ni paragraphe explicatif, et a confirmé que les informations comptables reprises dans le communiqué de presse concordaient, à tous égards importants, avec lesdits comptes consolidés dont elles sont extraites. »

**Le chiffre d'affaires** en 2023 a atteint 5.252 millions € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>) et les **ventes nettes** se sont élevées à 4.867 millions € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>). Cela s'explique par la croissance continue du portefeuille de produits d'UCB – plus précisément le BRIVIACT<sup>®</sup>, le NAYZILAM<sup>®</sup> et le FINTEPLA<sup>®</sup> qui ont affiché une croissance à 2 chiffres. Le CIMZIA<sup>®</sup>, principal médicament du portefeuille, affiche une performance stable et une augmentation à taux constants. L'EVENTY<sup>®</sup> et le BIMZELX<sup>®</sup>, nouvellement lancé, ont vu leurs ventes nettes multipliées par deux. Une performance plus que gommée par les effets connus de la perte d'exclusivité du VIMPAT<sup>®</sup> aux États-Unis et en Europe et de l'E KEPPRA<sup>®</sup> au Japon.

Les royalties se sont élevées à 77 millions € (-9 % ; -7 % à TCC<sup>1</sup>) et les autres revenus ont augmenté de 5 % (6 % à TCC<sup>1</sup>) pour atteindre 308 millions € grâce à la poursuite des activités de partenariat, à divers objectifs

<sup>1</sup> En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux du présent rapport financier.

<sup>2</sup> TCC = taux de change constant





intermédiaires atteints et à d'autres paiements des partenaires en R&D. Cela comprend un revenu exceptionnel de 70 millions € issu d'un objectif intermédiaire atteint.

**Le bénéfice brut ajusté** (bénéfice brut avant « amortissement des actifs incorporels liés aux ventes ») s'est établi à 4.033 millions € (-5 % ; -6 % à TCC<sup>1</sup>), en ligne avec la performance des ventes nettes. La marge brute ajustée est stable à 76,8 % comme en 2022.

Le bénéfice brut après « amortissement des actifs incorporels liés aux ventes » a atteint 3.545 millions € (marge brute de 67,5 % contre 69,7 % en 2022), reflétant l'ajout de l'amortissement du FINTEPLA<sup>®</sup>. Cet amortissement a été revu fin 2023 suite au règlement d'un litige relatif à un brevet aux États-Unis. UCB envisage désormais une perte d'exclusivité aux États-Unis au 4<sup>e</sup> trimestre 2023.

**Les charges d'exploitation** ont diminué à 2.888 millions € (-9 % ; -7 % à TCC<sup>1</sup>), avec une hausse des frais de marketing et de vente, une baisse des frais de recherche et développement, une légère hausse des frais généraux et administratifs et un chiffre qui a plus que doublé pour les « autres produits d'exploitation ». Les charges d'exploitation totales se composent comme suit :

- Frais de marketing et de vente en hausse de 7 % pour s'élever à 1.594 millions € (+10 % à TCC<sup>1</sup>) – une réaffectation ciblée et la discipline en matière de coûts ont permis d'investir dans les lancements et les activités de pré-lancement pour les moteurs de croissance d'UCB : activités mondiales de lancement du FINTEPLA<sup>®</sup> (2 indications), activités mondiales de lancement du BIMZELX<sup>®</sup> (jusqu'à 4 indications), activités mondiales de lancement du RYSTIGGO<sup>®</sup> et du ZILBRYSQ<sup>®</sup>.
- Frais de recherche et développement en baisse de 2 % pour s'élever à 1.630 millions € (-1 % à TCC<sup>1</sup>) reflétant la poursuite des investissements dans le pipeline R&D d'UCB en progression aujourd'hui avec 10 nouvelles options thérapeutiques potentielles en cours d'études cliniques pour les patients atteints de maladies graves dans le cadre de 5 essais de phase III et 7 essais de preuve de concept (phase IIa), ainsi que des activités de recherche antérieures en cours. Le taux de R&D a atteint 31 % en 2023 contre 30 % en 2022 du fait d'un chiffre d'affaires en baisse.
- Frais généraux et administratifs en hausse de 2 % pour s'élever à 230 millions € (+3 % à TCC).
- Les autres produits d'exploitation ont augmenté à 566 millions d'euros contre 216 millions en 2022 – grâce à la contribution nette de 368 millions € (+53 %) de l'EVENITY<sup>®</sup>. Le chiffre pour le poste « autres produits d'exploitation » provient aussi de la vente d'un portefeuille de marques établies en Europe (145 millions €) début 2023.

**Le bénéfice opérationnel sous-jacent (EBITDA ajusté<sup>2</sup>)** a augmenté de 7 % à 1.349 millions € (-1 % à TCC<sup>1</sup>) grâce à une gestion efficace des performances et des coûts : baisse du chiffre d'affaires due à l'érosion liée aux génériques et charges d'exploitation élevées – reflétant les investissements dans la croissance future d'UCB, à savoir les lancements de produits – compensées par un résultat d'exploitation élevé. Le ratio d'EBITDA ajusté pour 2023 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 25,7 %, contre 22,8 % en 2022.

**Le total des dépréciations, restructurations et autres charges** a augmenté pour atteindre 53 millions €, contre 90 millions en 2022. En 2022, cela était principalement dû aux frais et aux charges de restructuration liés à l'acquisition de Zogenix en mars 2022.

Les **charges financières nettes** sont passées de 74 à 163 millions €, sur la base de taux d'intérêt plus élevés et de charges d'intérêts plus élevées du fait de l'augmentation de la dette nette suite à l'acquisition de Zogenix en mars 2022. Les revenus de change positifs observés en 2022 n'ont par ailleurs pas été renouvelés en 2023.

**L'impôt sur le résultat** a été de 98 millions € contre 91 millions € en 2022. Le taux d'imposition effectif moyen s'est établi à 22 % contre 18 % en 2022, reflétant des revenus plus faibles et le mix de revenus.

**Le bénéfice** a atteint 343 millions € (-18 % ; -34 % à TCC<sup>1</sup>).







**Le bénéfice de base par action**, ajusté en fonction de l'impact après impôt des éléments à ajuster, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôt des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles lié aux ventes, a atteint 4,20 € contre 4,37 € en 2022, sur une base moyenne pondérée stable de 190 millions d'actions en circulation.

**Dividende** : le Conseil d'administration d'UCB propose un dividende de 1,36 € par action (brut, +2 %).

**Prévisions financières pour 2024** : l'année 2024 sera marquée par d'importants lancements mondiaux des moteurs de croissance d'UCB, à savoir le BIMZELX<sup>®</sup>, le RYSTIGGO<sup>®</sup>, le ZILBRYSQ<sup>®</sup> et le FINTEPLA<sup>®</sup> ainsi que l'EVENITY<sup>®</sup>.

Pour 2024, UCB vise un chiffre d'affaires en hausse dans la fourchette de 5,5 à 5,7 milliards €, sur la base des lancements et des contributions solides continues du portefeuille de produits existant.

UCB va intensifier ses investissements dans des lancements à l'échelle mondiale pour offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes atteintes de maladies graves et reste déterminée à investir dans la recherche et le développement pour faire progresser son pipeline de développement aux stades précoce et avancé. Dans le même temps, UCB entend maintenir une discipline rigoureuse en matière de coûts et, comme en 2023, gérer activement la « queue » de son portefeuille. Le bénéfice sous-jacent (EBITDA ajusté) est attendu entre 23,0 et 24,5 % du chiffre d'affaires. Un bénéfice de base par action de l'ordre de 3,70-4,40 € est donc attendu en vertu d'une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.

Les chiffres mentionnés ci-dessus pour les perspectives financières 2024 sont calculés sur la même base que les chiffres réels concernant 2023.

**Perspectives pour 2025** : UCB confirme son ambition de croissance pour 2025 sur la base d'un solide portefeuille de produits et de forts moteurs de croissance. Le chiffre d'affaires de 2025 devrait atteindre au moins 6 milliards €, avec un bénéfice sous-jacent (EBITDA ajusté) qui devrait se situer entre 30 et 35 % du chiffre d'affaires.

Les rapports financiers sont disponibles sur le site internet d'UCB : <http://www.ucb.com/investors/Download-center>

UCB organise aujourd'hui une téléconférence/diffusion vidéo sur le web en direct à 8h00 (EST)/13h00 (GMT), 14h00 (CET).

Inscrivez-vous ici : <https://www.ucb.com/investors>

## Pour plus d'informations, contactez UCB :

### Investor Relations

Antje Witte

Tél. : +32.2.559.9414

[Antje.witte@ucb.com](mailto:Antje.witte@ucb.com)

Julien Bayet

Tél. : +32 2 559 9580

[Julien.bayet@ucb.com](mailto:Julien.bayet@ucb.com)

### Global Communications

Laurent Schots, Media Relations

Tél. : +32.2.559.9264,

[laurent.schots@ucb.com](mailto:laurent.schots@ucb.com)

Découvrez notre application IR sur



et



### À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)), est une société biopharmaceutique mondiale qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire.





Employant environ 9.000 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 5,3 milliards € en 2023. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news

## Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris, mais pas exclusivement, des déclarations contenant les termes « potentiel », « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles ayant trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre, d'une part, les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB ou du secteur et, d'autre part, les résultats, performances ou réalisations exprimés de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse.

Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact à l'échelle mondiale des guerres et des pandémies, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations pourrait compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent communiqué de presse et ne sauraient refléter les impacts potentiels des conflits, guerres et pandémies en cours ni ceux d'aucune autre difficulté, sauf indication contraire. La société continuera comme il se doit à suivre l'évolution de la situation pour évaluer les répercussions financières de ces événements, le cas échéant, pour UCB.

UCB décline expressément toute obligation ou tout devoir de mise à jour des informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse, soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations, sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

